

Séance du 23 juin 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

OBJET

DECHETS MENAGERS  
ET ASSIMILES - Bilan  
Programme Local de  
Prévention des déchets.

==

Rapporteur :  
Mme la Présidente

Date de convocation :  
16/06/21

Date d'affichage :  
16/06/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers  
votants : 74

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CARMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Denis LIESSE, M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Agnès POTEL représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Ghislain HENRION représenté(e) par M. Jean-Marie ACCART, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Monique BRY, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Grégoire BONO représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

M. Alain RACHESBOEUF, M. Elie BOUTROY.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Par délibération en date du 15 décembre 2014, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP), en application des articles R.541-13 et suivants du code de l'environnement.

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA) est un document réglementaire fixant un projet d'actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce document détaille à l'échelle du territoire les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Son périmètre d'actions porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés, c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public (ordures ménagères, tri et déchèteries).

Conformément au décret 2015-662 du 10 juin 2015 fixant les modalités d'élaboration et de suivi des Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLP), il convient de présenter le bilan et l'évaluation du Programme Local de Prévention au conseil communautaire pour la période de 2015 à 2020.

Ce bilan et l'évaluation du PLP 2015-2020 ont été présentés et validés par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLP le 21 avril 2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le présent « Bilan et Evaluation du PLP 2015-2020 » ci-annexé.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix pour et 1 absence adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210623-53598-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 28 juin 2021

Publication : 28 juin 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

# BILAN ET ÉVALUATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION

DES DÉCHETS  
MÉNAGERS  
ET ASSIMILÉS  
2015-2020





## **01. Preambule**

Rappel du cadre réglementaire

Contexte

Synoptique

## **02. Le Programme Local de prévention des déchets sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois**

1) Bilan des actions de prévention menées entre 2015 et 2020

2) La collecte sélective

3) Les ordures ménagères résiduelles

4) Les déchèteries

## **03. Analyse de l'évolution des déchets ménagers pour répondre aux objectifs**

## **04. Fiches actions**

## **05. Glossaire**

# Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire fixant un projet d'actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ce document détaille à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Son périmètre d'actions porte uniquement sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire les déchets collectés par la collectivité territoriale dans le cadre de ses missions de service public (les ordures ménagères, le tri et déchèteries).



## 01. Préambule

### Rappel du cadre réglementaire

En terme d'objectif, la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la « Transition Énergétique pour la Croissance Verte » a fixé les objectifs suivants :

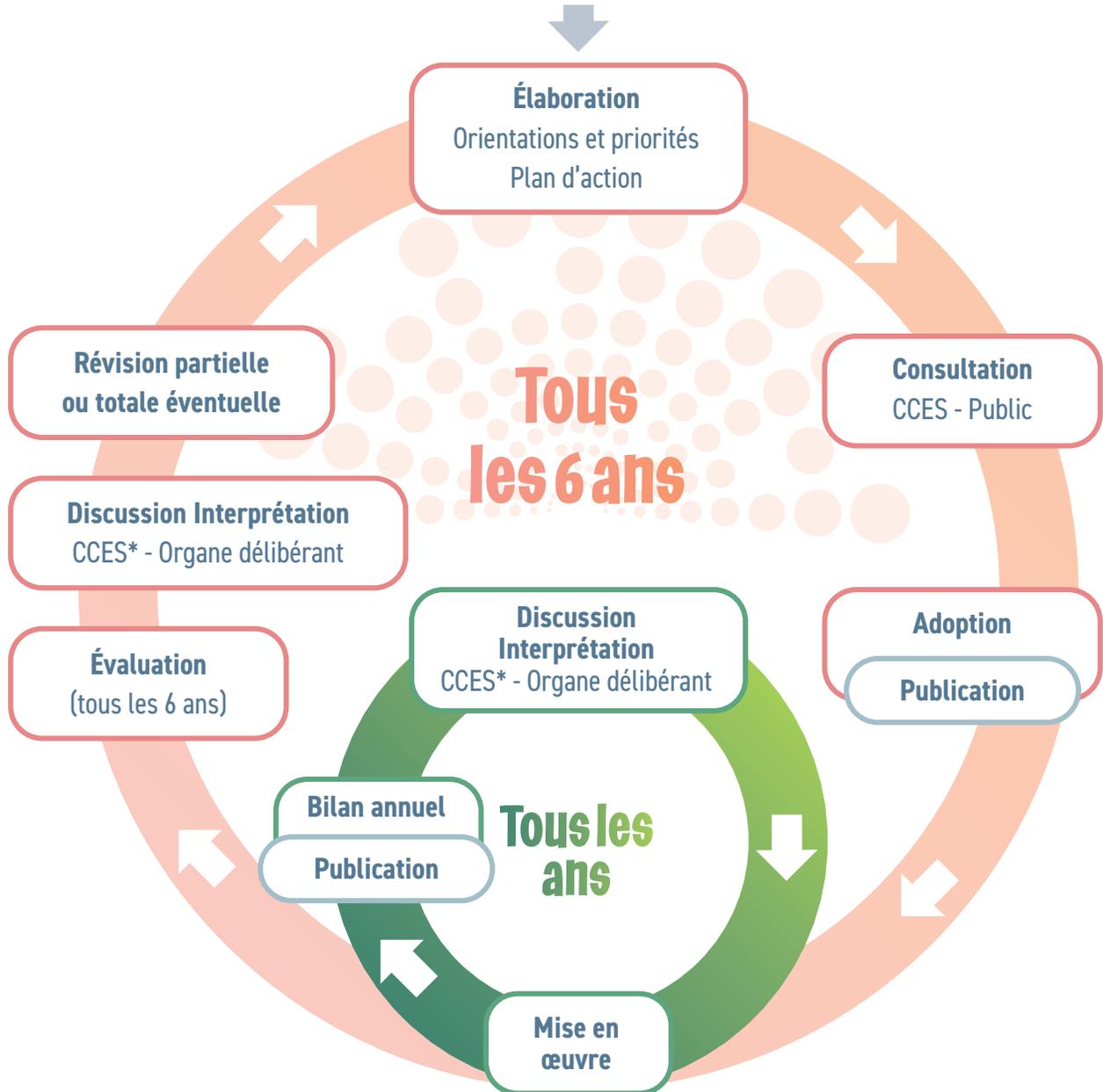
- **Diminuer de 10% la production des déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2020**
- **Diminuer de 50% l'enfouissement de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2025**

### Contexte

Par délibération en date du 15 décembre 2014, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin s'est engagée dans un PLP d'une durée de 5 ans (2015-2020).

Suite à la fusion en 2017 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentin et de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois constitue un nouveau territoire.

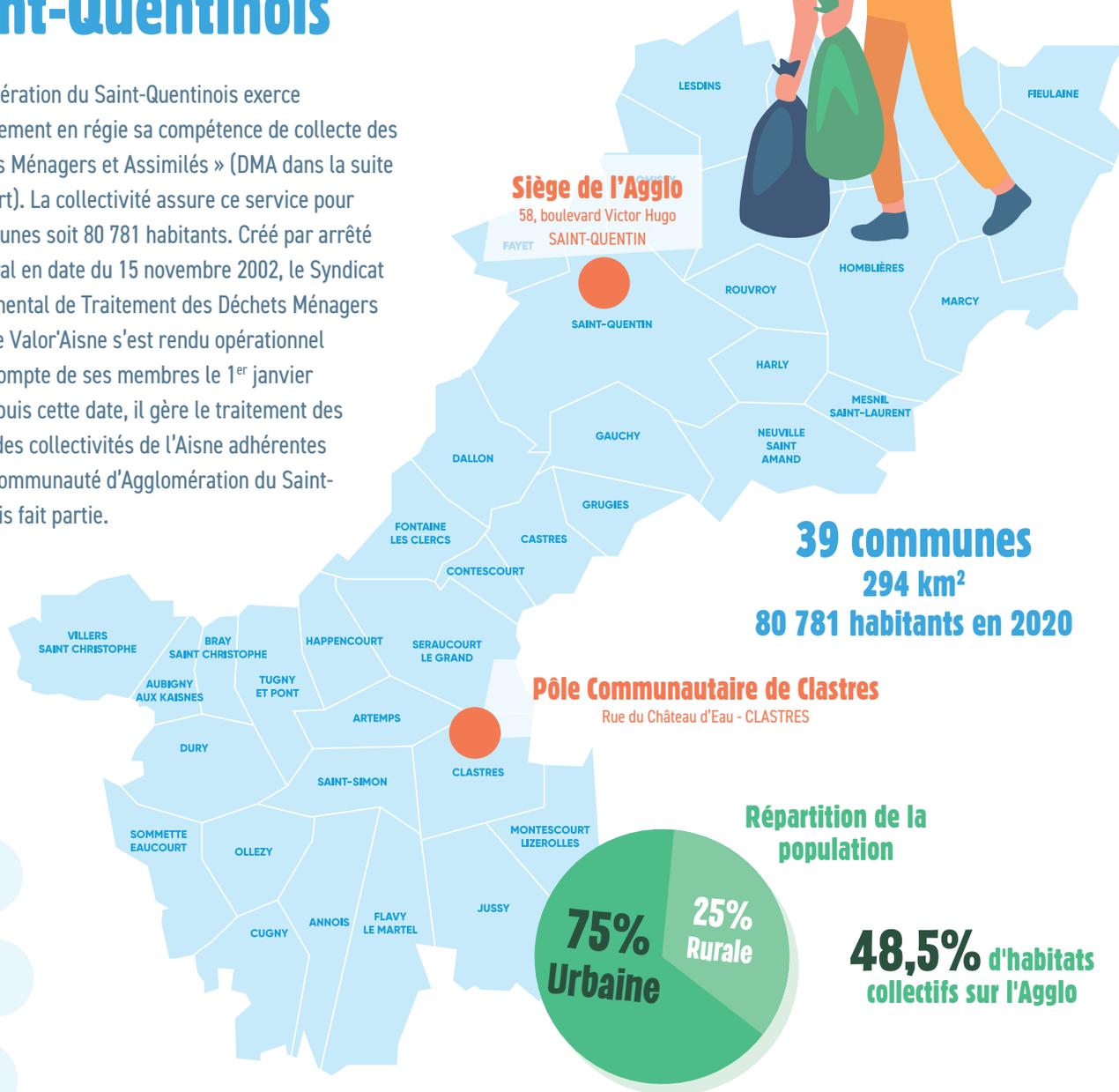
# Décision de conduire un PLPDMA



\* Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

# La gestion des déchets sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois

L'Agglomération du Saint-Quentinois exerce principalement en régie sa compétence de collecte des « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA dans la suite du rapport). La collectivité assure ce service pour 39 communes soit 80 781 habitants. Créé par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2002, le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne Valor'Aisne s'est rendu opérationnel pour le compte de ses membres le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Depuis cette date, il gère le traitement des déchets des collectivités de l'Aisne adhérentes dont la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois fait partie.





**Collectés par les agents de l'Agglo**



**Centre de tri**



Valor'Aisne gère le traitement des déchets de l'Agglo. Les déchets recyclables sont triés par matériau puis envoyés dans les filières de recyclage françaises.



**Recyclage/valorisation**



**Centre de recyclage/valorisation**



Si les déchets ne sont pas valorisables, ils passent à l'étape de l'enfouissement

**Collectés par les agents de l'Agglo**



**Quai de transfert**



Les déchets sont regroupés et compactés sur cette installation intermédiaire puis envoyés soit dans des unités de valorisation énergétique soit dans des installations de stockage des déchets non dangereux. À terme, la valorisation énergétique sera le traitement privilégié.



**Enfouissement**



**Valorisation énergétique**

Les déchets traités permettent d'alimenter des réseaux de chaleur urbain d'équipements publics (hôpitaux, collèges, lycées, etc) et de logements sociaux.

# 02. Le Programme Local de prévention des déchets sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois

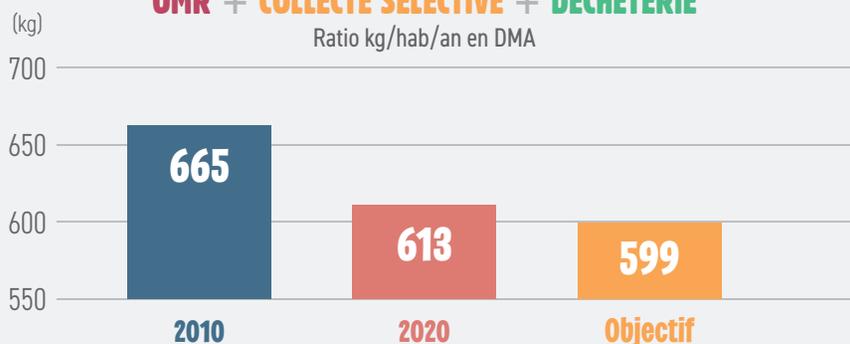


**OMR + COLLECTE SÉLECTIVE + DÉCHÈTERIE**

Ratio kg/hab/an en DMA

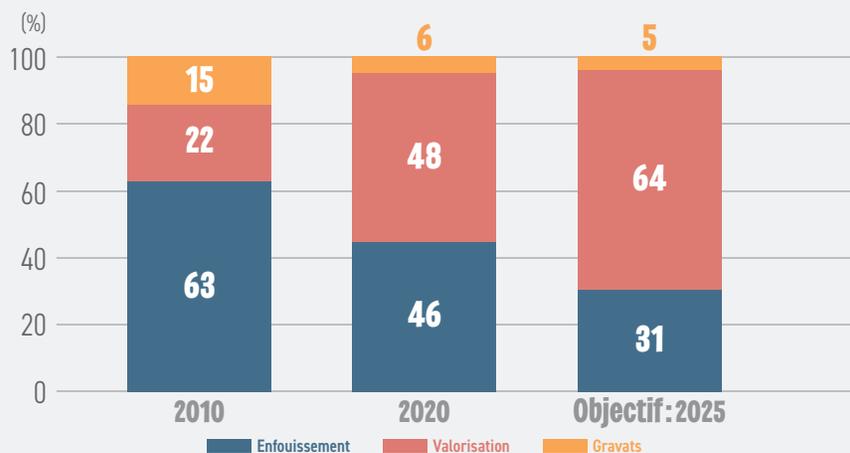
## Objectif #1

Diminuer de 10%  
les DMA par habitant  
entre 2010 et 2020



## Objectif #2

Diminuer de 50%  
l'enfouissement de DMA  
entre 2010 et 2025



# 1 Bilan des actions de prévention menées entre 2015 et 2020

## AXE 1 : Actions de prévention visant à réduire la production des déchets ménagers

N°	Action	Description	Cible	Calendrier	Réalisation	Actions menées
1	Sensibiliser sur la prévention déchets	Animation en milieu scolaire	Enfants	Chaque année (d'Octobre à Mai)	Oui	Nouvelle proposition d'animation scolaire axée sur la prévention déchets à toutes les écoles du territoire. Depuis 2015, c'est plus de 108 classes sensibilisées soit 2 600 élèves.
		Communication écrite	Tout public	Tout au long du PLP	Oui	2 lettres du tri par an, guide du tri, livret compostage et rubrique DECHETS sur le site internet mis à jour régulièrement
		Animation en milieu professionnel	Adulte	Octobre 2017 A pérenniser tout au long du PLP	Oui	Animations prévention menées sur des sites tels que Boulanger, La Poste, Clésence, Partenord Habitat
		Tenir un stand sur une manifestation	Famille	Tout au long du PLP	Oui	Semaine Européenne de Réduction des Déchets, Ateliers de sensibilisation dédiés à la réutilisation ou pour initier aux pratiques du 0 déchet, Forum 0 déchet en partenariat avec le syndicat départemental Valor'Aisne
2	Actions de réductions des déchets organiques (bio déchets)	Promotion du compostage individuel	Famille	Distribution une fois an (juin-juillet)	Oui	Campagne de communication et distribution lors de réunions publiques : 2 855 composteurs distribués depuis 2015
Promotion du compostage collectif sur un quartier, en accompagnant les foyers volontaires		Famille	2018-2019	Oui	3 composteurs collectifs installés (mis en pied d'immeuble ou résidence) en partenariat avec la Direction de la Cohésion Communautaire (DCC) et le Conseil de Développement (CODEV). Poursuite des implantations en EPHAD, collèges, lycées, centres sociaux	
Eco-Cocotte Distribution de Poules (2 par foyers) pour éliminer les restes de repas des ordures ménagères. Et promouvoir l'alimentation en circuit court.		Famille	Distribution une fois an	Non	Suite à la rédaction d'une note interministérielle relative à la réglementation environnementale, sanitaire et agronomique applicable à la gestion des biodéchets, pratique non encouragée pour éviter la propagation de maladies animales transmissibles à l'homme. Le règlement sanitaire européen (CE1069/2009) précise l'interdiction du don de sous-produits animaux aux animaux d'élevages.	
5	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Création d'un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL), qui a pour objectifs de sensibiliser les acteurs locaux et les foyers sur le gaspillage alimentaire.	Famille	Tout au long du PLP. Réduire de 50% le gaspillage alimentaire à l'échéance 2025	Oui	Le réseau est constitué de 49 partenaires (restaurateurs, collèges, lycées, écoles, collectivités, établissements spécialisés, associations). La démarche a permis d'éviter plus de 21 tonnes de déchets et de sensibiliser près de 26 900 personnes.

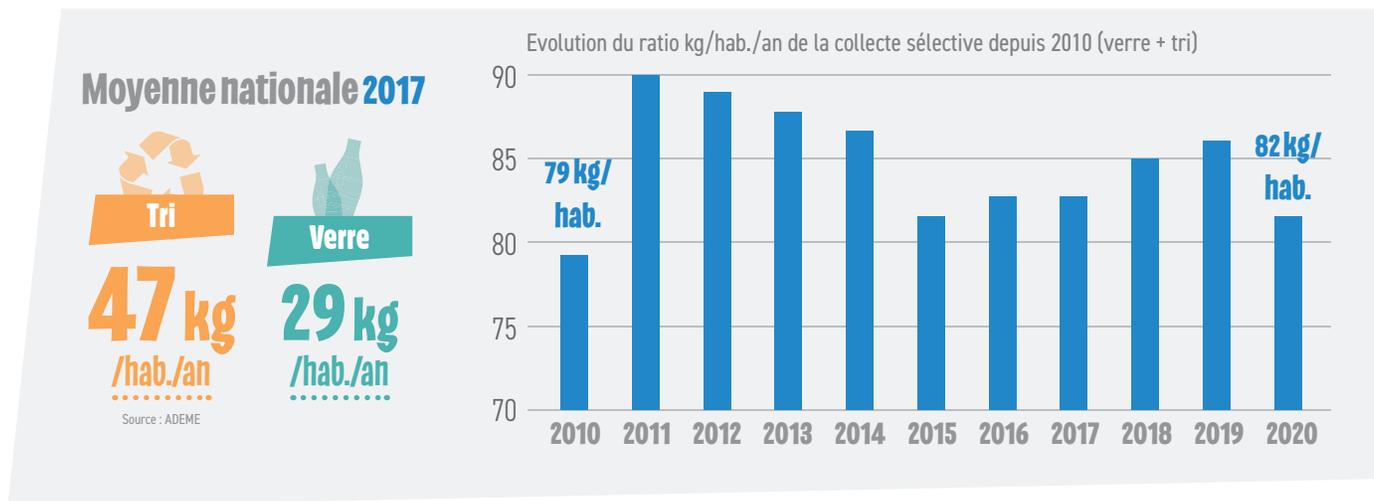
## AXE 2 : Devenir Éco-Citoyen

N°	Action	Description	Cible	Calendrier	Réalisation	Actions menées
6	<b>Promouvoir l'eau du robinet</b>	Tenir un bar à eau lors d'événements organisés sur le territoire. Présenter tous les avantages à consommer l'eau du robinet en comparaison des eaux minérales	Tout public	Tout au long du PLP (au moins une fois par an)	Non	Bar à eau non programmé lors des événements réalisés.
7	<b>Opération STOP PUB</b>	Diffuser massivement l'autocollant STOP PUB Mise à disposition en mairie	Famille	Tout au long du PLP	Oui	Distribution lors d'événements, animations. Mise à disposition aux accueils de l'Agglo
8	<b>Promotion des achats minimisant les emballages</b>	Sensibilisation sur le suremballage lors d'événements	Adultes	2019	Oui	Animations et tenue de stands prévention (semaine Anti Gaspi, défi Ecole exemplaire lors des SNAPS)
9	<b>Promouvoir la réutilisation du textile</b>	Développement des bornes Textiles et promouvoir leur utilisation en diffusant des outils de communication et faciliter leur localisation	Adultes	Tout au long du PLP	Oui	Communication écrite via la lettre du tri. Ateliers sur le thème du recyclage textile effectués à l'Agglo et à l'Eco conciergerie (en partenariat avec Clésence et l'association Eco & logique). Mise à jour du maillage des bornes textiles via le SIG
10	<b>Promotion du réemploi du mobilier</b>	Participation aux ateliers de customisation de meubles en déchèterie en partenariat avec l'association Eco & Logique	Adultes	2017, 2018	Oui	Mise en place de plusieurs ateliers de customisation de meubles en déchèterie. Amplification des partenariats de réemploi avec les associations locales de l'économie sociale et solidaire : mise en place d'une zone de réemploi à la déchèterie Ouest (Saint-Quentin) en 2015 Ateliers de customisation à l'Agglo menés par la DCC
11	<b>Produits ménagers économiques et écologiques</b>	Proposer aux membres d'une association ou lors d'une manifestation, un atelier de fabrication de produits ménagers à moindre coût	Adultes	Tout au long du PLP	Oui	Ateliers de produits ménagers réalisés à l'Agglo à destination des agents et des usagers. Tenue de plusieurs ateliers à destination des usagers lors de la Foire Expo de 2018
12	<b>Organiser un goûter, un pot d'accueil "Zéro Déchet"</b>	Organiser un goûter "zéro déchets" lors de la semaine de la nutrition et sportive en partenariat avec la ville de Saint-Quentin. Aider à l'organisation d'un pot d'accueil lors de la sensibilisation des agents de La Poste de Saint-Quentin	Enfants et Adultes	2018, 2019	Oui	Deux sensibilisations auprès des agents de la Poste de Saint-Quentin et accompagnement pour la réalisation d'un goûter Zéro déchet. Mise en place d'un défi « Ecole Exemplaire » lors des SNAPS (Semaine de la Nutrition et des Activités Physiques et Sportives).

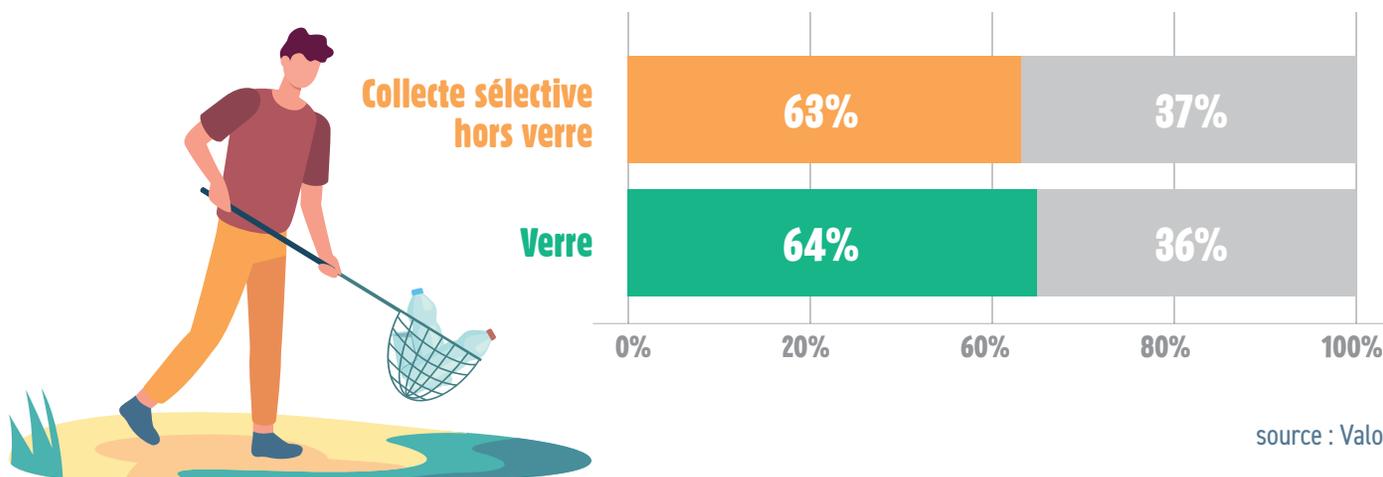
## AXE 3 : Éco exemplarité

N°	Action	Description	Cible	Calendrier	Réalisation	Actions menées
13	Eco Exemplarité des administrations en matière de consommation de papier	Création d'un guide des bonnes pratiques au bureau	Agents des administrations	2020	Oui	Réalisation d'un annuaire interne avec intégration des consignes de tri dans les bureaux (mise à disposition de Jet Pile sur chaque site de l'Agglo)
14		Inciter les administrations à utiliser moins de papier et autres consommables de bureau en diffusant un guide des bonnes pratiques au bureau	Agents des administrations	2018	Oui	Mise en place d'une application permettant à l'agent de visualiser l'impact de ses impressions sur l'environnement.
15	Eco exemplarité dans les entreprises	Au moins 1 fois par an Mise en place d'animations au sein d'entreprise pour diffuser les bons gestes de prévention au bureau	Adultes	Tout au long du PLP	Oui	La Poste Boulangier Clésence Partenord Habitat
16	Maîtriser les quantités de déchets en déchèterie	Participer activement au projet de création d'une ressourcerie sur le territoire	Tout public	A définir	Non	Etude du projet intégrée dans l'étude d'optimisation du service 2021-2023.
17	Limiter la quantité de végétaux en déchèterie	Limiter l'apport de végétaux à la déchèterie en favorisant leur recyclage sur place, encourage le 0 phyto dans les communes	Tout public	2019	Oui	Mise en place d'un service de broyage de végétaux dans les communes. 14 communes utilisatrices
18	Réemploi	Mise en place d'une collecte valorisante en porte à porte	Tout public	2017 et tout au long du PLP	Oui	Collecte valorisante sur rdv et en porte-à-porte pour les déchets mobiliers et appareils électroménagers et électroniques sur tout le territoire depuis 2017
		Mise en place de collectes éco-responsables de déchets voués à l'enfouissement et qui ne bénéficient pas de filière de recyclage : jouets, lunettes, livres, petit matériel de puériculture... En partenariat avec les associations locales	Tout public	2016	Oui	Depuis 2016 : 2520 paires de lunettes collectées. 15 000 jouets. 4.6 tonnes de livres 300 matériels de puériculture 230 kg de bouchons de bouteilles
19	Produits ménagers dans la collectivité	Organiser une fois par an, un atelier de fabrication de produits ménagers économiques et écologiques	Agents de la collectivité	Tout au long du PLP	Oui	Organisation de plusieurs ateliers réservés aux agents de l'Agglo (savon solide, produit multi usage, produit vaisselle).
20	Lombricomposteur au bureau	Installation d'un lombricomposteur au bureau (CTA puis Victor Hugo) pour limiter la production de déchets organique	Agents de la collectivité	Fin 2017 et tout au long du PLP	Oui	Installations d'un lombricomposteur dans le bureau des animateurs et à la cuisine de Victor Hugo
21	Tri dans les bureaux	Installation de poubelles de bureau pour la mise en place du tri	Agents de la collectivité	Fin 2019 et tout au long du PLP	Oui	Mise en place de nouvelles corbeilles de tri dans chaque bureau (CTA, siège de Victor Hugo) avec flyer sur les consignes de tri

## ② La collecte sélective sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois



### Taux de captage de la collecte sélective (hors extension) et du verre par les collectes séparatives



## Organisation de la collecte sélective sur le territoire

3 modes de pré-collecte :



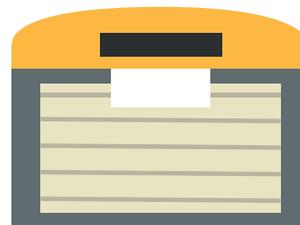
### En sac jaune transparent

Pour les habitants de Saint-Quentin (hors gros collectifs). Environ 1 000 000 de sacs distribués par an.



### En bac jaune

Pour les habitants des 38 autres communes de l'Agglo (plus de 14 000 conteneurs sur le territoire).



### En conteneur multimatériaux

Pour les collectifs où le stockage de bacs jaunes est techniquement impossible (69 dont 32 enterrés).



## Les actions menées sur le territoire pour promouvoir le tri :

• Sensibilisation du grand public et scolaire au tri (voir fiche action n°1 en annexe).

↳ Depuis 2015, c'est plus de 108 classes sensibilisées, soit 2600 élèves

• Promotion du stop pub

• Mise en place du tri et communication en porte à porte sur l'habitat vertical (voir fiche action n°3 en annexe).

↳ Depuis 2014 : 257 m<sup>3</sup> mis en place et 3012 foyers sensibilisés

## Les axes d'amélioration pour augmenter le tri sur le territoire :

- Renforcement de la communication sur le tri du verre (modification et renforcement du maillage de points d'apport volontaire).
- Prolongement du déploiement du tri en pied d'immeuble
- Nouveau programme d'animations auprès du grand public
- Mise en place de l'extension des consignes de tri (gisement de 20kg/hab./an à capter).

## ③ Les ordures ménagères résiduelles sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois

Agglo

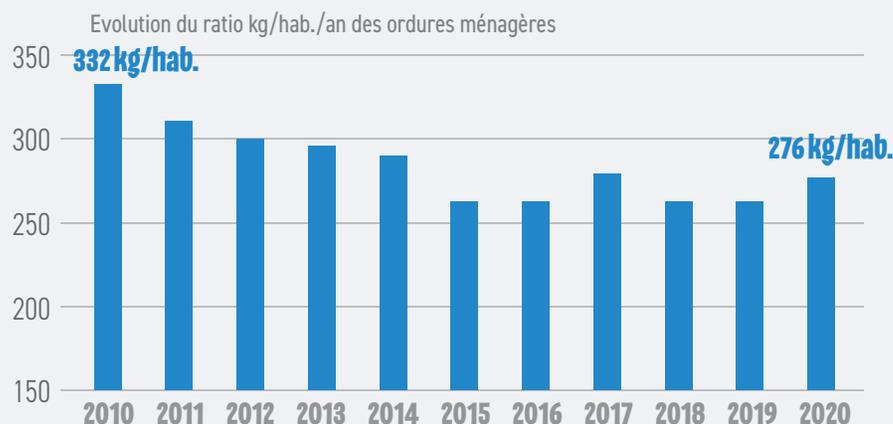
**276 kg**  
/hab./an (2020)

Hauts-de-France

**256 kg**  
/hab./an

France

**261 kg**  
/hab./an



Diminution des  
OM de 17%

**-56 kg**  
/hab./an

Entre 2010 et 2020, il est constaté une diminution du ratio de 17%.

Cette diminution peut s'expliquer par la mise en place du tri en porte à porte sur toutes les communes du territoire, accompagnée d'une importante campagne de communication. Une légère remontée en 2020 est à noter suite au confinement et à l'arrêt de la collecte sélective suite à la crise Covid-19.

### Organisation de la collecte ordures ménagères sur le territoire

Plus de 35 000 bacs OM déployés sur le territoire. Fréquence de collecte :

- 1 fois/semaine pour l'ensemble des communes dont Saint-Quentin (hors hyper-centre)
- 2 fois/semaine pour l'hyper-centre de Saint-Quentin et l'habitat vertical dense

# 267 kg

/hab./an  
(en 2019)

## Composition moyenne des ordures ménagères résiduelles sur le territoire

Issue d'une moyenne pondérée des résultats des caractérisations (fonction de la répartition des habitants dans le milieu).

Étude Valor'Aisne



**1/3** Au moins un tiers des déchets sont valorisables.

**9** Neuf baguettes, c'est l'équivalent en gaspillage alimentaire par semaine pour un ménage de 4 personnes.

**23%** des déchets présents dans le bac OMr n'auraient pas dû s'y trouver.

**7,4%** des déchets auront une solution de tri et de valorisation grâce aux extensions de consignes.

## Les actions menées pour diminuer la quantité d'ordures ménagères :

• Création du Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire REGAL (voir fiche action n°6 en annexe)

↳ Depuis 2017, 26 900 personnes sensibilisées, 21 tonnes de déchets alimentaires évités

• Campagne de distribution de composteurs individuels/collectifs

• Mise en place du tri en pied d'immeuble sur l'habitat collectif

• Sensibilisation des usagers à la prévention des déchets Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

## Les axes d'amélioration pour continuer à diminuer les ordures ménagères :

- Etude sur la collecte et la valorisation des biodéchets (compostage, méthanisation)
- Mise en place de l'extension des consignes de tri
- Etude sur la mise en place de la tarification incitative
- Etude sur la valorisation des déchets du BTP
- Campagne de sensibilisation grand public sur l'économie circulaire et le Zéro déchet (gaspillage alimentaire, dons textiles, compostage...)

## La valorisation énergétique des déchets

Depuis janvier 2019, une partie de nos ordures ménagères résiduelles est valorisée énergétiquement en centre spécialisé (unités de valorisation énergétique à Saint-Saulve, Monthyon et Maubeuge).

Répartition du traitement des OMr sur 2020 :

16 923

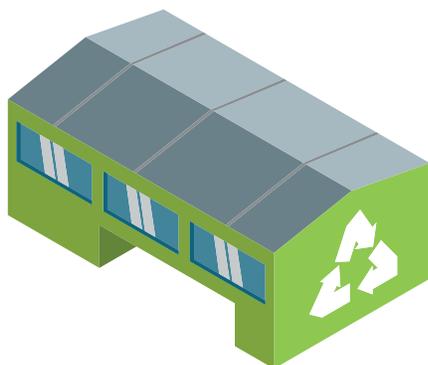
Tonnes de déchets  
enfouis

5 346

Tonnes de déchets  
incinérés



## ④ Les déchèteries sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois

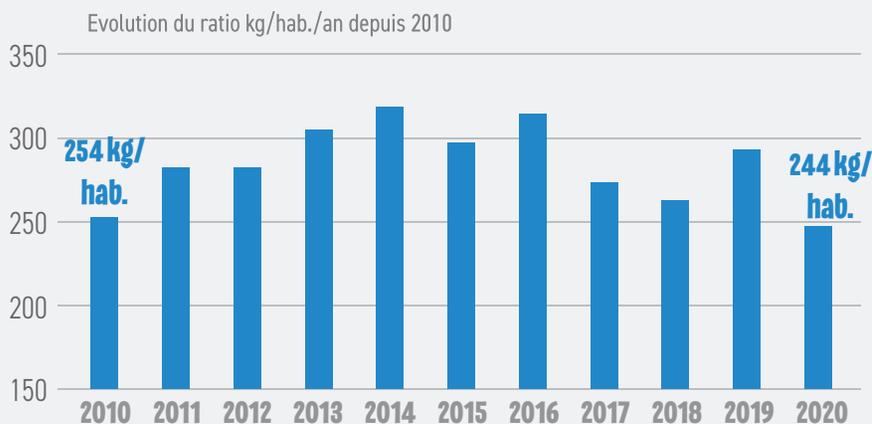


Agglo

**244 kg**  
/hab./an  
en 2020

France

**216 kg**  
/hab./an



Diminution du  
ratio de 4% entre  
2010 et 2020

**-10 kg**  
/hab./an

Début 2015, la collecte des encombrants (tous les déchets volumineux en mélange sauf les déchets de travaux et les déchets dangereux) a été stoppée au profit de la collecte valorisante (uniquement pour le mobilier et l'électroménager). Cela a donc permis de diminuer de façon significative l'apport en enfouissement de déchets valorisables (mobilier/ électroménager) grâce à la mise en place de filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) en déchèterie.

Il est important de préciser qu'en 2010, la collecte des encombrants était quantifiable (498 tonnes). En 2020, la collecte valorisante est directement incluse dans le tonnage de déchèterie. Cela peut donc expliquer en partie la hausse des tonnages de déchèteries. La diminution constatée entre 2019 et 2020 peut également être expliquée par la période de fermeture lors du premier confinement suite à la crise Covid-19.

## Organisation des déchèteries sur le territoire

Entre 2010 et 2020, le territoire est passé de 2 déchèteries communautaires (Nord, Omissy et Sud, Gauchy) + l'accès à la déchèterie de ORTEC (suite à convention pour utilisation usagers et professionnels) à 4 déchèteries communautaires (Ouest et Clastres suite à la fusion entre la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon et l'Agglomération de Saint-Quentin) sur le territoire.

- **4 déchèteries sur le territoire, soit 1 déchèterie pour 21 000 habitants.**
- **Deux sites (Omissy et Gauchy) ont été construits en 2008 pour résorber les décharges sauvages. Elles sont aujourd'hui modernisées pour permettre plus de tri en toute sécurité.**
- **La déchèterie Ouest, la plus récente, créée en 2017, à la particularité d'avoir des bennes protégées d'un toit et d'une zone de réemploi.**

### Déchèterie Nord

CD 675 - Omissy  
Fermée le jeudi matin

### Déchèterie Ouest

ZAE la Vallée - Saint-Quentin  
Rue de la Chaussée Romaine  
Fermée le mercredi matin

### Déchèterie Sud

Route de Chauny - Gauchy  
Fermée le mardi matin

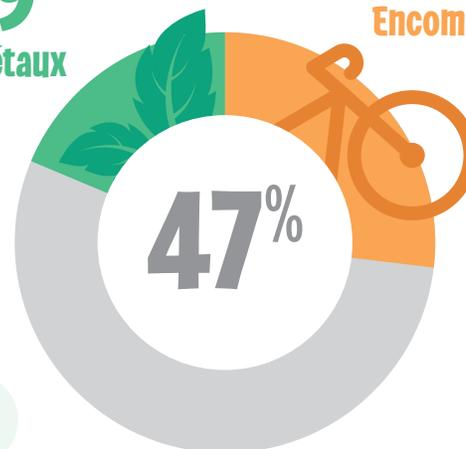
### Déchèterie de Clastres

Rue du Château d'Eau  
Fermée le lundi matin

**En 2020, les encombrants et végétaux représentent 47% des apports en déchèterie.**

**19%**  
Végétaux

**28%**  
Encombrants



## Les actions menées sur le territoire pour promouvoir le tri :

- Mise en avant du réemploi avec l'association G l'espoir et Saint-Quentin solidaire (fiche action n° 4 en annexe).
- Mise en place du broyeur à végétaux en 2019 sur 14 communes (voir fiche action n°5 en annexe).
- Mise en place de la déchèterie mobile en 2018 sur 12 communes (voir fiche action n°5 en annexe)
- Mise en place de bennes en communes (gravats et végétaux) en 2017 sur 5 communes (voir fiche action n°5 en annexe).
- Mise en place de campagnes de distribution de composteurs individuels depuis 2015 et mise en service de composteurs collectifs depuis 2018 (voir fiche action n°2 en annexe).

↳ **Depuis 2015, c'est plus de 2900 composteurs distribués**

- Création de collectes Eco-Responsables à destination des usagers et des agents de l'Agglo (voir fiche action n°7 en annexe).

**L'un des enjeux principaux des années à venir est de diminuer la quantité de déchets collectés en déchèterie.**



## Les axes de travail pour réduire l'apport en déchèterie des encombrants

- Augmenter le réemploi (partenariat Clésence Bricol Café).
- Encourager le don de textile sur les bornes relais
- Promouvoir le don (Emmaüs, Saint-Quentin Solidaire, G l'espoir)

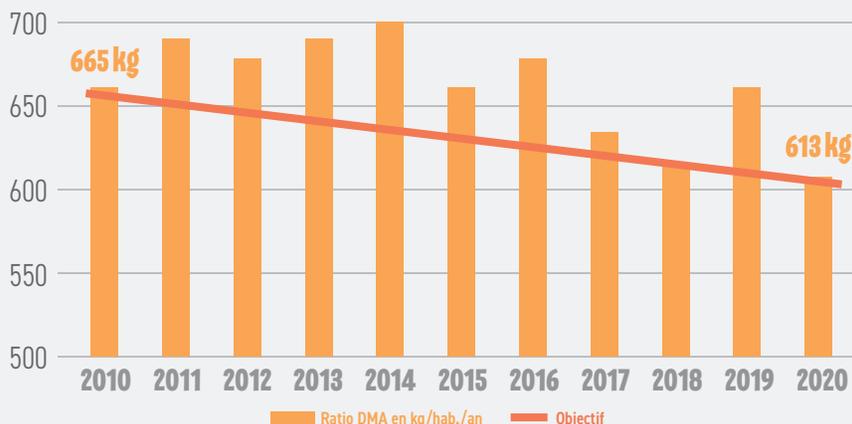
## Pour réduire l'apport de végétaux en déchèterie

- Sensibiliser les usagers sur le jardinage au naturel (compostage, paillage, tonte mulching).
- Continuer à développer les opérations de broyage.
- Travailler avec les communes pour diminuer les apports en déchèterie.

# 03. Analyse de l'évolution des déchets ménagers pour répondre aux objectifs

## Objectif #1

.....  
Diminuer de 10% les déchets ménagers par habitant entre 2010 et 2020



### Il est constaté entre 2010 et 2020 :

- Une diminution du ratio OMr de 17%
- Une augmentation du ratio de collecte sélective de 4%
- Une diminution du ratio déchèterie de 4%

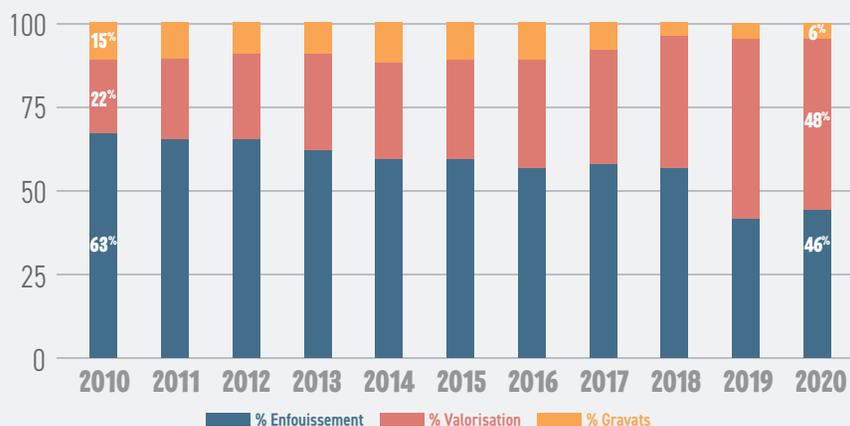
Le ratio DMA comprenant le ratio OMr, collecte sélective ainsi que les déchèteries, il est visuellement difficile sur ce graphique de constater une baisse jusqu'à atteinte de l'objectif. L'augmentation du ratio de collecte sélective compense la diminution du ratio déchèterie. Pour autant, le but premier de nos actions détaillées précédemment est de :

- Diminuer le tonnage par habitant en ordures ménagères
- Augmenter le tonnage en tri
- Augmenter la valorisation en déchèterie en créant de nouvelles filières de recyclage évitant ainsi la mise en enfouissement via la benne encombrant.

Ce constat est à la fois régional et national selon les données recensées par l'ADEME (ADEME-MODECOM 2017).

## Objectif #2

Diminuer de 50%  
l'enfouissement de déchets  
ménagers et assimilés entre  
2010 et 2025



### Il est constaté depuis 2010 :

- Une diminution des déchets enfouis
- Une augmentation de la part de valorisation

Ces résultats s'expliquent suite à la mise en place des différentes actions de prévention détaillées précédemment mais également grâce à :

- Remplacement de la collecte encombrant en 2017 par la collecte valorisante. Les encombrants partaient directement en enfouissement alors que la collecte valorisante (mobilier et électroménager) est aujourd'hui déchargée en déchèterie et valorisée grâce aux filières REP (Eco Mobilier et EcoSystem).
- Distinction dès 2018 des gravats valorisables et non valorisables.
- Traitement par 3 unités de valorisation énergétique.

### Spécificité de l'année 2020 :

Nous pouvons constater une légère baisse de la part de valorisation au profit de la part d'enfouissement. Cela s'explique suite à l'arrêt du centre de tri sur 5 semaines lors du premier confinement de mars 2020. Une partie du tonnage sur le site du centre de tri de Urvillers n'a pu être traitée et a été enfouie. La collecte sélective a de ce fait été interrompue engendrant une augmentation des tonnages ordures ménagères et une baisse du tonnage de la collecte sélective.





# 04. Fiches actions

# Fiche Action #1

## Sensibilisation/communication sur les déchets

### Public

Habitants, scolaires, professionnels, établissements publics, bailleurs, centres sociaux, établissements spécialisés.

### Objectif

Sensibiliser les usagers aux gestes de tri et prévention déchets. L'objectif étant une réduction à la source chez les producteurs de déchets.

### Partenaires

Valor'Aisne, Clésence, Partenord, Eco & Logique, REGAL, EHPAD, ADF formation.

**Financements : CASQ**



### Pôle tri et prévention :

- Un responsable de pôle
- 3 animateurs du tri
- Un agent de maintenance des bacs roulants

### Animations scolaires :

- Chaque année, envoi d'un programme d'animation à toutes les écoles du territoire
- Depuis 2015 : 108 classes sensibilisées soit 2 600 élèves
- 2020 : nouveau programme incluant une nouvelle animation sur le thème de la prévention (nouveau livret en cours de maquettage CASQ)
- Proposition d'animations : animation sur le tri, sur la prévention déchets, le compostage, la visite du centre de tri d'Urvillers

### Sensibilisation aux consignes de tri :

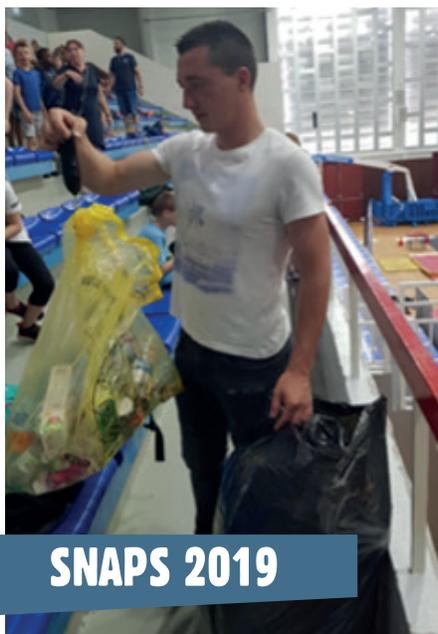
- Mission quotidienne : interventions sur le terrain auprès des usagers (remontées Agglo J'écoute, remontées des équipages de collecte, appels ou mails divers de sollicitation (ex : problèmes de consignes, de débordements, de non-respect du règlement de collecte, refus de tri, etc).

### Autres actions de communication :

- Communication en porte à porte lors de la mise en place de tri en habitat collectif
- Campagne de distribution des composteurs
- Autres événements : SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) ; Fête du Parc d'Isle ; Foire Expo ; SNAPS (Semaine de la Nutrition et des Activités Physiques et Sportives)

### Réalisation d'outils de communication :

- Lettre du tri (2 x par an)
- Calendrier de collecte
- Communication sur les événements sur les réseaux sociaux
- Mise à jour de différents supports de communication



**SNAPS 2019**



**Fête du Parc 2019**



**SERD 2019**



**SERD 2019**



**SERD 2019**

# Fiche Action #2

## Déploiement des composteurs individuels et collectifs sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois.



### Direction technique support

DCC pour l'implantation des composteurs collectifs/CODEV

### Objectif

Action de prévention mise en place suite à la rédaction du Plan Local de Prévention DMA ayant pour objectif une diminution de 10 % de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant par an à horizon 2020 par rapport à 2010.

### Partenaires

Copropriétés privées pour l'implantation des composteurs collectifs.

Financements : CASQ

### Composteurs distribués (capacité de 345 L, en plastique QUADRIA)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
<b>231</b>	<b>318</b>	<b>711</b>	<b>583</b>	<b>513</b>	<b>499</b>	<b>2855</b>
14 958,36 €	19 780,20 €	21 778,20 €	23 936,04 €	19 729,08 €	23 563,66 €	123 745,54 €

### Historique d'implantation des composteurs collectifs :

- Le 1<sup>er</sup> octobre 2018, implantation rue des Près à Rouvroy
- Le 4 octobre 2018, implantation rue du Cardinal Saliège
- Le 21 octobre 2019, implantation rue Henri Dunant

Réalisation des composteurs par le collège Hanotaux et le service menuiserie de la Ville.

## Annexes :

### COMPOSTEURS INDIVIDUELS :

La campagne de distribution démarre en février de chaque année. Un mail avec le fichier d'inscription à compéter et envoyé dans chacune des 37 mairies du territoire (hors Saint-Quentin et Gauchy). Un flyer est également joint pour permettre la distribution en toutes boîtes auprès de leurs usagers. Courant du mois d'avril, nous clôturons la période d'inscription. En fonction du nombre de demandes et du budget annuel alloué à l'achat des composteurs, nous passons commande du matériel. Nous organisons des réunions d'information dans les communes en soirée (après 18h) puis nous distribuons les composteurs. Les réunions d'information sont optimisées (regroupement de plusieurs communes limitrophes en fonction du nombre d'inscrits). Lors de chaque distribution, un animateur du tri présente les consignes. Les usagers récupèrent un guide compostage et nous complètent une « charte d'utilisation ». À la fin de chaque campagne, une enquête de satisfaction démarre sur l'année n-2.



**Charte d'utilisation du composteur**



Notre commune et la communauté d'agglomération du saint-quentinois sommes engagées depuis 2015 dans une démarche globale de développement durable par le biais du Programme Local de Prévention des déchets.

Parmi les actions retenues, figure le compostage des biodéchets (petits végétaux, déchets de cuisine, de jardin,...).

Pour que vous puissiez être acteur au quotidien dans la réduction des déchets, le service Déchets Ménagers doté votre foyer d'un composteur individuel de 345 litres.

**A ce titre, vous vous engagez à :**

- ✓ Installer le composteur à l'adresse déclarée en suivant les indications contenues dans le guide du compostage fourni
- ✓ Conserver le composteur en bon état et ne pas le céder à un tiers
- ✓ Laisser le composteur dans l'habitation en cas de déménagement : il est propriété de l'agglomération du Saint-Quentinois
- ✓ Utiliser le composteur pour les biodéchets et déchets de jardin
- ✓ Participer aux enquêtes de satisfaction menées par le service Déchets Ménagers lors du suivi de l'opération

**L'agglomération du Saint-Quentinois s'engage à :**

- Mettre à disposition un composteur en vue d'encourager la réduction des déchets
- Remettre un **bonjour** pour la collecte des déchets de cuisine destinés au compostage
- Fournir les informations nécessaires à la bonne pratique du compostage
- Apporter une aide technique
- Répondre aux interrogations concernant la pratique du compostage

M/Mme .....  
 Adresse .....  
 Code postal ..... Commune .....

Téléphone .....

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'obtention (ci-dessus) d'un composteur et conserve en sa possession un exemplaire de la présente charte d'utilisation.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter le : [Agglo l'écoute 03 23 08 30 08](tel:0323083008)

Date : ..... Signature : .....



**INSCRIPTION  
COMPOSTEURS INDIVIDUELS**

Logo de la commune:

Bienvenue aux composteurs !

Notre commune et l'Agglo du Saint-Quentinois sommes engagées depuis 2015 dans une démarche globale de développement durable par le biais du Programme Local de Prévention des déchets.

Aussi, afin de participer à la réduction des déchets sur notre territoire, vous pouvez désormais obtenir gratuitement un composteur individuel de 345 litres.

Dès réception de ce flyer, si vous êtes intéressé, merci de bien vouloir vous faire connaître auprès de la mairie afin d'être inscrit sur une liste d'attente.

**A partir du mois de juin**, des réunions d'information sur la pratique du compostage seront programmées dans la commune afin que vous puissiez venir retirer votre composteur et son guide pratique.

Nous restons à votre écoute pour tout complément d'information au : [Agglo l'écoute 03 23 08 30 08](tel:0323083008)



### ILLUSTRATION DES RÉUNIONS D'INFORMATION :



### COMPOSTEURS COLLECTIFS :

Chaque année, la Direction de la Cohésion Communautaire (DCC) et le Conseil de Développement déterminent un emplacement pour la future implantation de composteurs collectifs. Une fois l'emplacement choisi, le service DMA lance la création des composteurs et de la signalétique. Les animateurs du tri installent le matériel et organise une réunion d'information en pied d'immeuble.



# Fiche Action #3

## Mise en place du tri en pied d'immeuble avec distribution de bacs jaunes ou installation de conteneurs enterrés.

### Objectif

Optimiser les objectifs en termes de collecte et de valorisation sur le territoire. Amélioration de l'accès au tri pour les habitants de logements collectifs.

Répondre aux objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés en enfouissement.

### Partenaires

Partenord, Clésence, copropriétés privées  
Financements : CASQ et subventions via le Contrat de Ville pour les conteneurs enterrés



### Etat au 23 02 2021 :

- Nombre de volume utile sur Saint-Quentin : depuis 2014 = 257 m<sup>3</sup> de volume utile
- Nombre de foyers sensibilisés : 3 012 foyers

### Procédure de mise en place du tri en habitat collectif :

- Prise de contact avec le bailleur/ responsable de la Copropriété
- Etat des lieux du parc OM (nombre de logements et emplacements/dimensionnement des locaux)
- Etat des lieux du parc OM (nombre de logements et emplacement/dimensionnement des locaux)
- Affichage en entrée d'immeuble pour prévenir les résidents de notre intervention
- Passage en porte à porte et distribution de guide du tri dans chaque logement (2 passages + boitage)

- Livraison des bacs jaunes après clôture de la communication
- Suivi de collecte sur la qualité et quantité du tri sur 3 semaines
- Retour auprès du bailleur
- **Coût estimatif HT du déploiement depuis 2014 : 17 032 € (bacs) + 705 000 € (conteneurs enterrés)**

### Projets 2021 (mise en place du tri en bacs jaunes) :

- Résidence Quentin de la tour, 3 rue de Paris, Saint-Quentin (2 entrées, 2 bâtiments)
- Résidences Clésence, rue Henri Dunant (3 entrées, 3 bâtiments)

- Cité des Aviateurs, Clésence (20 entrées, 16 bâtiments)
- Rue Gustave Cantelon, Partenord
- Rue de la Marne à Harly, Clésence

### Prospective :

- A terme en 2021, suite à la réalisation des projets cités ci-dessus le déploiement du tri en bacs jaunes en pied d'immeuble sera terminé (tous les quartiers de Saint-Quentin auront été prospectés). Certains immeubles ne seront pas encore équipés (absence de local pour stocker les bacs) et il faudra attendre une réhabilitation pour pouvoir déployer le tri.

# Fiche Action #4

## Mise en place du réemploi sur les déchèteries

### Objectif

Réduire les déchets et optimiser la valorisation sur le territoire. Sensibiliser le comportement éco citoyen.

### Partenaires

G L'Espoir,  
St Quentin Solidaire,  
Adf 02-Recycl'jouets,  
association Eco&Logique,  
ADSEA



### Principe :

- Mise en place de conventions de partenariats avec les associations locales pour permettre la récupération d'objets, mobiliers, appareils divers et jouets, permettant leur réemploi et leur réparation.

### Mode opératoire :

- Collecte réalisée sur la déchèterie Ouest à Saint-Quentin
- Dès l'accueil des usagers, les gestionnaires récupèrent les déchets susceptibles de pouvoir être réemployés ou réparés.
- Stockage dans le local dédié au réemploi
- Collecte organisée avec les partenaires sur 2 demi-journées par semaine

### Sensibilisation des usagers :

- Ateliers de customisation de meubles en partenariat avec l'association ECO & LOGIQUE, Diffusion dans la presse du calendrier des ateliers et des modalités d'inscriptions.
- Réparation de vélos sur l'ensemble des déchèteries pendant les mois de juin et juillet pour des ateliers de rénovation en partenariat avec le club prévention spécialisé de l'ADSEA (Association Départementale de sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte),

### Résultats :

- Difficile de quantifier le tonnage détourné vers le réemploi. Moins de 1% du tonnage final collecté en déchèterie.

# Fiche Action #5

## Services de prestations annexes en communes

1. Collecte de déchets à l'aide de la déchèterie mobile
2. Broyat de végétaux en communes
3. Collecte de végétaux en communes en bennes déposables

### Objectifs

- Lutter contre les dépôts sauvages
- Offrir un service aux communes pour l'évacuation des déchets.
- Offrir aux communes une solution alternative pour le zéro phyto.
- Participer à la réduction des déchets à la source
- Lutte contre le brûlage des végétaux et préservation de la qualité de l'air

Financements : CASQ



### 1. Collecte de déchets à l'aide de la déchèterie mobile

#### Principe :

- Mise en service Mai 2018
- En 2021, 13 communes desservies : Villers-St-Christophe ; Flavy-Le-Martel ; Dury ; Fonsommes ; Cugny ; Essigny-Le-Petit ; Sommette-Eaucourt ; Aubigny-Aux-Kaisnes jumelage avec Bray St Christophe ; Ollezy ; Fontaine-Notre-Dame ; Annois ; Fieulaine ; Tugny-et pont
- Déploiement 1 fois par mois par commune : lundi, mercredi et vendredi (planning annuel)
- Mardi et vendredi : réservés à l'entretien (vidage et nettoyage) sauf 1er Mardi du mois broyage à Tugny et Pont
- Service réservé aux usagers sans moyen de locomotion de 11h00 à 15h00. Les usagers actifs qui peuvent se déplacer doivent continuer au maximum de se rendre dans les déchèteries fixes
- 6 flux différents maxi, définis à la carte avec les communes : Encombrants ; métaux ; bois ; gravats ; végétaux ; déchets dangereux ; pneus ; huiles ; batteries.
- Contenants : 1 benne 27 m<sup>3</sup> et 5 caissons de 6 m<sup>3</sup>
- Surface nécessaire pour déploiement : 400 m<sup>2</sup> sur terrain plat et stabilisé
- Temps d'installation : 40 min de mise en place et 40 min de replis



## Coûts :

- La déchèterie mobile est un ensemble constitué d'un camion grue ampliroll 225 831,25€ TTC et d'une remorque dépliable 141 906,00 € TTC soit un investissement de près de 370 000 € TTC

## Moyens humains :

- 1 chauffeur titulaire du Permis Super Poids Lourd, du CACES R-390 Grue auxiliaire option télécommande et de la formation ADR de base et formation AIPR et formation trie des produits dangereux.
- 1 chauffeur remplaçant (formations en cours)

## 2. Broyat de végétaux en communes

### Objectif :

Limiter l'apport de végétaux à la déchèterie en favorisant leur recyclage sur place, encourage le 0 phyto dans les communes, participe à l'amélioration de la qualité de l'air (en évitant le brûlage des végétaux)

### Principe :

- Mise en service : mai 2019
- 14 communes utilisatrices
- Déploiement une fois 1 mois ½ les lundis, mercredis et vendredis (planning annuel)
- Mardi et jeudi destinés aux éventuels rattrapages, entretien et broyat sur les déchèteries
- Permet de produire du broyat à partir de branches issues de la taille d'arbres non résineux
- Dépôt en amont des branches sur un site communal, accessible en véhicule léger
- Pour les équipes communales et les particuliers (gratuit)
- Engin tracté par un véhicule de moins de 3,5 t, doté d'un moteur thermique d'une puissance de 34 cv, pour les branches de diamètres allant jusqu'à 10 cm
- Broyat à destination des communes pour l'utilisation en paillis dans les massifs (ne peut pas être distribué aux particuliers à cause du risque sanitaire/note de Valor'Aisne)

## Communication :

- Flyer
- Logotage des caissons
- Communiqué de presse
- Réseaux sociaux
- Diffusion aux mairies le planning des passages

Pour 2020, **13 communes ont été desservies** par la déchèterie mobile et totalisent **1 280 passages pour l'année selon le détail ci-contre :**

- Villers-St-Christophe : **168 passages**
- Flavy-Le-Martel : **166 passages**
- Dury : **58 passages**
- Fonsomme : **126 passages**
- Cugny : **155 passages**
- Essigny-Le-Petit : **97 passages**
- Sommette-Eaucourt : **58 passages**
- Aubigny-Aux-Kaisnes et Bray St Christophe : **119 passages**
- Ollezy : **75 passages**
- Fontaine-Notre-Dame : **95 passages**
- Annois : **73 passages**
- Fieulaine : **77 passages**
- Tugny et Pont : **13 passages**

## Moyens matériels et techniques :

- 1 Véhicule boxeur : **30 327,35 € TTC**
- 1 Broyeur GREEN MECH ARBORIST 150 : **27 600, 00 € TTC**
- 1 Souffleur thermique : **217, 71 € TTC**
- 1 Scie à élaguer repliable : **25, 43 € TTC**
- 1 coupe branches longueur 60 cm : **61, 34 € TTC**
- Total de près de **60 000 € TTC**

## Moyens humains :

- Reclassement professionnel de 2 agents
- 3 agents formés pour effectuer les remplacements.

## Communication :

- Flyer
- Communiqué de presse
- Réseaux sociaux
- Renseignements auprès des communes
- Diffusion aux mairies le planning des passages



### 3. Collecte de végétaux en communes en bennes déposables

#### Objectif :

Limitier les dépôts sauvages de végétaux dans les communes ; offre de service de proximité pour les communes les plus éloignées des déchèteries fixes

#### Principe :

- Mise en service : avril 2017
- 5 communes utilisatrices (convention) pour les bennes déposables et 6 autres bennes à demeure (antérieure à la fusion)
- Mise en place d'une benne de 30 m3 pour les déchets végétaux des usagers (tontes et feuilles) à la journée
- Déploiement une fois par mois selon un planning établi avec les communes
- Conditions de déploiement : la commune doit prévoir un emplacement clos, sous surveillance de la mairie lors des dépôts. Elle a en charge la vérification de la benne et le tri de la benne si présence
- Les services techniques peuvent utiliser ce moyen pour évacuer les déchets issus des entretiens quotidiens.
- Evacuation des bennes réalisées à l'aide d'un camion ampliroll : chargement et transport jusqu'au site de traitement.
- Traitement = exutoire désigné par Valor'Aisne dans le cadre du transfert de compétence traitement des déchets. (2021 Aisne Compost à Monceau le neuf).

#### Moyen matériels/Coûts :

- Acquisition camion poids lourd ampliroll : **220 000 € TTC**
- 11 bennes 30 m3 : **7 000 € TTC** / unité soit **77 000 € TTC**
- Soit un total investi de **297 000€ TTC**

#### Moyens humains :

- Un conducteur permis C avec Caces grue auxiliaire.

#### Communication :

- La commune communique aux habitants, elle profite du bulletin municipal pour proposer ce service.
- Diffusion aux mairies le planning des passages

#### Etat 2020

- **134 tonnes de déchets végétaux collectées**



## Fiche Action #6

# Creation et animation d'un réseau pour éviter le gaspillage alimentaire



## Gouvernance

1 Comité de pilotage avec les membres du REGAL + élu au DD

## Objectif

Sensibiliser les acteurs locaux et les foyers sur le gaspillage alimentaire ;  
Développer des partenariats avec les acteurs locaux et les habitants ;  
Mettre en place des actions concrètes sur le thème du gaspillage alimentaire ;  
Réduire de 50% le gaspillage alimentaire à l'échéance 2025.

## Financement

ADEME / Région HDF (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle, FRATRI) sur les moyens humains et les dépenses de communication.

## Bilan depuis la création du réseau :

- 1 plan de 21 actions et 1 charte d'engagement
- 49 membres (collectivités, PMG distribution, associations, ...) du réseau REGAL ;
- 26 900 personnes sensibilisées (présentations / ateliers / visites de sites) ;
- 21 tonnes de déchets alimentaires évités ;
- 5 840 box anti-gaspi distribuées dans les 15 restaurants partenaires (soit 1168 kg de déchets évités) ;
- 3 éditions de la semaine anti-gaspi organisées (octobre 2017-18-19), une journée anti-gaspi en 2020 ;
- 15 familles Zéro gaspi engagées dans la réduction du gaspillage alimentaire (familles suivies depuis octobre 2019 pour une durée d'un an avec organisation régulières de rencontres/défis) ;

- 2 frigos anti-gaspi mis en place en octobre 2019 et permettant le partage de denrées alimentaires (à l'Eco-conciergerie du quartier Europe et au sein de la cuisine CASQ du site Victor Hugo) ;
- De nombreux partenariats entre membres du réseau (à titre d'exemple : partenariat Campus Universitaire et Auchan ayant pour but d'effectuer des redistributions alimentaires au profit d'étudiants du Campus).

## Dépenses :

- Année 1-2018 46 005,76 €
- Année 2-2019 39 559,20 €
- Année 3-2020 50 300,00 €

## Suites du projet :

- Poursuite de la distribution des box anti-gaspi dans les restaurants partenaires ;
- Poursuite des partenariats et actions auprès des habitants, entreprises et acteurs du territoire ;
- Déploiement de nouveaux frigos anti-gaspi sur le territoire de l'Agglomération ;
- Elaboration d'un projet alimentaire territorial.



## Fiche Action #7

Collectes éco-responsables  
à destination des agents et  
des usagersLien avec les  
dossiers en coursPCAET  
REV3  
PLP

## Objectif

Sensibiliser le tout public/  
réduire les déchets/  
développer l'économie  
circulaire/amplifier  
l'économie sociale et  
solidaire locale.

## Partenaires

les associations locales (G l'espoir, La  
croix rouge Française, ADF Formation 02  
via Recycl'jouets, secours catholique et  
secours populaire, les restos du cœur,  
Les bouchons d'amour), les communes,  
Pastel via une convention de partenariat.

## Description du projet :

- Depuis décembre 2016, l'Agglo du Saint-Quentinois met en place des collectes écoresponsables (jouets, lunettes, livres, matériel de puériculture), organisées en partenariat avec des associations locales.

## Bilan des collectes :

- Collecte de lunettes : Depuis 2018, plus de 2 520 paires de lunettes collectées (lunettes sans frontières/G l'espoir),
- Collecte de livres : En 2018, 4,6 tonnes de livres (Resto du cœur)
- Collecte de petit matériel de puériculture : En 2019, 300 matériels (Croix Rouge française)
- Collecte de bouchons : Depuis 2017, 230 kilos de bouchons collectés.

- Collecte de jouets : Depuis 2016, 15 000 jouets (Pastel, secours populaire, secours catholique, Recycl'jouets)
- Depuis mars 2020, une collecte permanente a été mise en place en déchèterie, et a permis de collecter plus de 30 m3 de jouets, restaurés et remis en vente à un prix « solidaire » pour 80% d'entre eux.

**Le 12 mars 2019, l'Agglo du Saint-Quentinois a reçu le prix de l'Innovation lors de la cérémonie de remise des prix des Trophées Eco Actions et du Concours des Outre-mer Durables par l'association des éco maires à l'Assemblée nationale.**



# 05. Glossaire

**PLP** : Programme Local de Prévention

**PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**Prévention** : Ensemble des mesures et des actions prises en amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à réduire l'ensemble des impacts environnementaux et à faciliter la gestion ultérieure des déchets. Elle implique notamment la réduction des déchets produits, la réduction de leur dangerosité ou toxicité et l'amélioration de leur caractère réutilisable ou valorisable.

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés

**PAV** : Point d'Apport Volontaire

**OMr** : Ordures ménagères résiduelles

**ADEME** : Agence de la Transition Écologique, est un établissement public à caractère industriel et commercial, fondé en 1991 et placé sous la tutelle des ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Sa mission : aider à mettre en œuvre les politiques publiques environnementales et énergétiques.

**Caractérisation** : Echantillonnage dans les bacs ordures ménagères et/ou tri pour analyse de leur constitution.

**Valor' Aisne** : Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne.

**REP** : Responsabilité Elargie du Producteur, désignant des démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur de produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets finaux ou intermédiaires générés par les produits qu'il a fabriqués ou mis sur le marché.

**Paillage** : Le paillage organique est une couverture du sol constituée à base de matière organique biodégradable souvent non décomposée. Issu de matériaux recyclés, le paillage est étalé sur le sol en couverture entre les cultures pour protéger celui-ci du lessivage des nutriments et empêcher la pousse des herbes folles

**Mulching** : Technique de tonte sans ramassage de l'herbe.



Agglo j'écoute ☎ 03 23 06 30 06  
[agglo-saintquentinois.fr](http://agglo-saintquentinois.fr)  
f t i in